

Fiche individuelle de l'enfant

Nom & Prénom de l'enfant : **Date de Naissance** :

⇒ **Vaccinations**

(se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

VACCINS OBLIGATOIRES	Date du dernier rappel	VACCINS RECOMMANDES	Dates
Diphtérie		B.C.G	
Tétanos		R.O.R (Rubéole Oreillons Rougeole)	
Poliomyélite.		Coqueluche	
Ou DT Polio, DTP		Hépatite B	
Ou Tétracoq		Autres (préciser)	

Si l'enfant n'est pas vacciné, joindre obligatoirement un certificat médical de contre-indication.

Je certifie que mon enfant est à jour des vaccins et m'engage à fournir au Gupii les mises à jour de vaccins.

Nom du médecin traitant :

Ville où exerce le médecin : **Tél** :

⇒ **Maladies chroniques de l'enfant**

Néant Asthme Diabète Epilepsie Convulsions

⇒ **Maladies infantiles**

Rubéole OUI NON Varicelle OUI NON Scarlatine OUI NON
 Coqueluche OUI NON Rougeole OUI NON Oreillons OUI NON
 Otite OUI NON Angine OUI NON Rhumatisme aigu OUI NON

En dehors d'un PAI, aucun médicament ne sera administré par le personnel d'encadrement de l'activité.

⇒ **Contre-indications**:

Indiquez ci-après **les difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation,...) en précisant **les dates et les précautions à prendre** :

⇒ **Allergies**

Toutes allergies (alimentaires ou médicamenteuses), si petites soient-elles, doivent être signalées, ainsi que toutes recommandations découlant de ces dernières : **certificat médical exigé. Précisez** :

Projet d'accueil individualisé (PAI)

Lors de l'inscription, les parents doivent signaler scrupuleusement toute allergie connue. En cas de longue maladie, d'allergie alimentaire ou d'intolérance alimentaire, et conformément aux dispositions du Ministère de l'Education Nationale, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) devra être préalablement mis en place sur présentation d'un certificat médical du médecin traitant ou de l'allergologue, après étude du dossier.

Il appartient aux familles de se mettre en relation dès le premier jour de classe avec le médecin scolaire, par l'intermédiaire du directeur d'établissement, et d'en tenir informé simultanément le GUPII qui en avisera le service organisateur de l'activité.

Pour les activités de loisirs, il appartiendra aux familles de faire contresigner ce PAI par le médecin traitant qui attestera ainsi des modalités d'accueil de l'enfant dans les structures municipales. En dehors de cette démarche, l'enfant ne pourra pas être accueilli.

Avez-vous quelque chose à signaler dans le cadre de l'accueil de votre enfant, afin de doter la structure scolaire et l'accueil de loisirs de besoins particuliers ? OUI NON.

Dans le cas d'une réponse positive, un entretien vous sera proposé afin d'en discuter.

En cas d'accident, l'enfant sera conduit par les pompiers aux urgences de l'hôpital le plus proche et les parents prévenus immédiatement.

⇒ **Personnes à prévenir en cas d'urgence et/ou autorisées à emmener mon enfant**

(Autres que les parents : les parents sont appelés en priorité)

Par enfant

Nom de la personne habilitée	Prénom de la personne habilitée	Qualité (ex : tante oncle ami....)	Téléphone d'urgence	A prévenir (*) en cas d'urgence_	Autorisées (*) à venir chercher l'enfant
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(*) Dans le cadre des autorisations et des personnes à prévenir en cas d'urgence, merci de spécifier par écrit au Gupii tout élément que vous jugerez utile."

⇒ **Autorisations**

Autorisation de prise de vue et autorisation d'utiliser et de conserver les supports par la commune

J'autorise, dans le cadre d'activités ou de manifestations, que mon enfant soit pris en photo et filmé Oui Non

Autorisation de sorties pendant les animations périscolaires

J'autorise mon enfant à participer à des activités extérieures dans le cadre du scolaire, du périscolaire, de l'accueil de loisirs et de la petite enfance (le transport est pris en charge par la commune) Oui Non

Autorisation à participer aux activités aquatiques

J'autorise mon enfant à participer dans le cadre de l'Accueil de Loisirs aux activités aquatiques Oui Non

Autorisation de sortie de l'enfant

J'autorise mon enfant à partir seul dans le cadre de l'Accueil de Loisirs aux heures autorisées Oui Non

⇒ **Assurance**

L'assurance scolaire ou responsabilité civile couvrant l'enfant est obligatoire. La famille s'engage à fournir l'attestation d'assurance et à prévenir le Gupii de tout changement de contrat. Le cas échéant, la nouvelle attestation devra être fournie.

Nom Assurance ou Responsabilité civile :

Numéro de contrat : Date d'expiration :

Merci de remplir les champs suivants à la main après avoir imprimé ce document.

Je soussigné(e),, représentant légal de l'enfant, **autorise** les services municipaux encadrant mon enfant à pratiquer les soins d'urgence, **certifie** l'exactitude des renseignements ci-dessus, **m'engage** à prévenir le GUPII de toute modification des informations portées sur ce document, et **atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur.**

Fait à Biot, le
Signature des responsables légaux de l'enfant